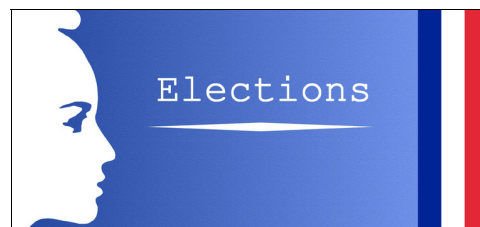




**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Melun, le 05/05/2021

Communiqué de presse

Calendrier des élections départementales des 20 et 27 juin 2021

Candidatures :

Le dépôt des candidatures se termine aujourd'hui à 16h00 à la préfecture.

Tirage au sort :

À la fin de ce délai de dépôts des candidatures, il sera procédé à 16h30 à la préfecture, en présence des candidats ou de leurs mandataires s'ils le souhaitent, au tirage au sort pour déterminer l'ordre des binômes afin de leur attribuer leur numéro sur les emplacements d'affichage communaux.

Jeudi 5 mai, la préfecture publiera la liste des binômes des candidats et leur ordre d'affichage.

Commissions de propagande :

Il est fortement recommandé aux binômes de candidats de soumettre à la commission de propagande du lundi 10 mai 2021 les projets de circulaire et de bulletin de vote, qui seront adressés aux électeurs et aux mairies, pour s'assurer qu'ils sont bien conformes aux dispositions du code électoral avant d'engager leur impression. Le lundi 17 mai, la commission procédera à la validation finale des documents.

La mise en ligne des circulaires de propagande est également possible et est un moyen de diffusion complémentaire, non obligatoire et qui ne remplace pas l'envoi à domicile des électeurs de la propagande officielle. (consultables sur le site dédié www.programmecandidats.interieur.gouv.fr à partir du 31 mai 2021)

Mise sous pli et colisage de la propagande électorale :

Les candidats ont été informés qu'ils doivent faire parvenir avant le lundi 17 mai 2021 à 12h00, au routeur, leurs bulletins de vote et leurs circulaires en vue de la mise sous pli de ces documents et de leur acheminement, par La Poste, aux électeurs.

Cabinet du Préfet

Bureau de la communication interministérielle

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun
www.seine-et-marne.gouv.fr

@Prefet77

